



Saint-Etienne, le 27 octobre 2006

Lettre adressée aux parlementaires
de Loire-Sud

TAXE PROFESSIONNELLE
MED/AG/2006/010

Monsieur le Député,

La loi de finances pour 2006 a permis l'adoption d'une réforme de la taxe professionnelle.

Vous savez combien les entreprises attendaient un aménagement de cet impôt qui constitue un handicap tant sur le plan de l'emploi qu'en terme de compétitivité. Le plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle à 3,5% de la valeur ajoutée de l'entreprise, qui entrera en vigueur en 2007, est une première étape importante que les entreprises saluent.

Au moment où la discussion budgétaire pour l'année 2007 va s'ouvrir au Parlement, les entreprises s'alarment des demandes des associations d'élus locaux visant à retarder l'entrée en vigueur de cette réforme, et s'y opposent avec la plus grande fermeté.

Cette réforme doit permettre à la fois de plafonner le coût de cet impôt pour les entreprises et de responsabiliser les collectivités territoriales.

Les entreprises ne comprendraient pas que les collectivités locales cherchent à s'affranchir de l'effort nécessaire de maîtrise des finances publiques. Toute remise en cause de la réforme de la taxe professionnelle serait un signal catastrophique pour l'emploi.

Je compte donc sur tout votre soutien pour que la réforme de la taxe professionnelle ne soit pas modifiée à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2007. La remise en cause des dispositions votées fin 2005 constituerait un signal extrêmement négatif envoyé aux entreprises, qui seront particulièrement attentives aux débats sur le sujet, et ne manqueront pas d'en tirer toutes les conséquences.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,

Alain GAUTIER